



**POUR UNE LOI GRAND-ÂGE ET
AUTONOMIE À LA HAUTEUR DES
AMBITIONS AFFICHÉES :
VŒU RELATIF AUX ENGAGEMENTS ET
DÉFIS AUXQUELS LA LOI DEVRA
RÉPONDRE**

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics

Considérant que le rapport Libault, synthèse de la concertation nationale grand-âge et autonomie menée par les pouvoirs publics, dresse un constat étayé et juste, et définit des enjeux sur lesquels les acteurs du secteur s'accordent,

Considérant que ce rapport formule à travers 175 propositions des ambitions élevées pour une transformation profonde de l'accompagnement du grand âge,

Considérant que les leviers de transformation du secteur du grand âge évoqués dans le rapport sont en adéquation avec les « 10 principes et conditions de réussite » définis par la FHF dès 2018.

Considérant que la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires à l'évolution de l'accompagnement du grand-âge et du soutien à l'autonomie justifie la mobilisation de financements à la hauteur des enjeux, sur la base de la solidarité nationale,

Considérant que la FHF a salué la prise de conscience de l'exécutif de l'impérieuse nécessité de faire du grand âge un enjeu majeur pour l'avenir de notre pays mais estime opportun de réaffirmer ses positions et les principaux engagements et défis auxquels la future loi devra répondre :

Le Conseil d'administration de la FHF Bretagne, réuni le 2 octobre 2019 attend de la loi autonomie une véritable prise en compte des enjeux et notamment en :

- **Apportant un soutien à la transformation de l'offre**
- **Engageant une « révolution des métiers » et en renforçant sans délai les effectifs**
- **Garantissant l'accessibilité au service public du grand-âge et plafonnant le reste à charge**
- **Engageant « Un budget à la hauteur des enjeux »**
- **Reconnaissant les missions d'intérêt général des établissements publics**

Cette motion, adoptée à l'unanimité, sera transmise aux élus de la région ainsi qu'à l'ARS Bretagne

Pour que ces impératifs soient réellement pris en compte,

la FHF a formulé ses propositions précises et chiffrées dans le cadre de la concertation grand-âge

FACILITER L'EVOLUTION DE L'OFFRE, DECLOISONNER ET FACILITER LA LOGIQUE DE PARCOURS

- Programmer un plan d'investissement immobilier et numérique fléché sur le secteur public de 500M€/an
- Déployer la projection « hors les murs » de l'accompagnement des aînés et les actions de prévention : faire évoluer les EHPAD en plateformes de service et centres de ressources et d'expertise sur un territoire donné
- Assouplir le régime d'autorisation pour permettre la création d'établissements territoriaux du grand âge
- Redéfinir le rôle des Unités de Soins de Longue Durée vers de véritables unités d'accompagnement des cas complexes et revaloriser de façon significative le forfait soins
- Renforcer et faire converger les dispositifs en charge du parcours des personnes âgées en proximité vers l'élaboration d'une plateforme d'évaluation et de repérage des fragilités
- Développer et penser un SI de la sphère autonomie compatible avec le SI sanitaire
- Instaurer un guichet unique pour les usagers et les aidants
- Développer les interventions extra-hospitalières, en EHPAD et à domicile, des équipes mobiles de gériatrie, de gérontopsychiatrie et de soins palliatifs
- Proposer une démarche qualité mieux coordonnée, le tout réalisé par une agence nationale publique, la HAS, et permettre aux EPS et aux ESMS de disposer d'un droit d'option entre la certification HAS V 2020 et l'évaluation externe selon la nature des services concernés

RENOVER LE FINANCEMENT ET GARANTIR L'ACCESSIBILITE

- Conforter le financement des actes de soins et d'accompagnement à l'autonomie sur une solidarité collective en instaurant un modèle de financement national, assis sur une ressource publique pérenne
- Mettre fin à la tarification ternaire en fusionnant à minima des sections soins et dépendance
- Evaluer et compenser les coûts masqués : prévention, isolement social, précarité et psychogériatrie
- Intégrer l'évaluation de l'autonomie dans la grille PATHOS, ainsi que la valorisation des impacts des troubles cognitifs
- Rouvrir la possibilité de passage au tarif global et revoir des mécanismes de fongibilité entre ONDAM MS et ville
- Reconnaître la mission d'intérêt général réalisée par les établissements relevant majoritairement de l'aide sociale, mettre en place d'une mesure générale d'abattement des charges équitable entre secteurs privé et public
- Garantir une offre accessible financièrement sur l'ensemble du territoire par la création du « bouclier autonomie » pour tous les résidents

RENFORCER LES EFFECTIFS et FAIRE EVOLUER LES METIERS

- Engager le plus rapidement possible un renforcement majeur des effectifs dans les ESMS
- Donner dès 2019 une feuille de route et un calendrier précis pour, l'identification de nouveaux métiers, le financement de la qualité, un échéancier de revalorisation salariale
- Valoriser l'orientation gériatrique, faire évoluer les missions, les compétences et les référentiels de formation pour renforcer l'attractivité des métiers
- Poursuivre le développement des démarches d'amélioration de la QVT, Mobiliser les dispositifs d'emploi, Diversifier les compétences autour des personnes âgées

SIMPLIFIER LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE TERRITORIAL EN LES CONFIAANT À UNE AUTORITÉ UNIQUE